

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THONON LES BAINS - 7402 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 20/07/2026 - B2026/006015 - 2025 B 01068 - 829 678 937 - 2MJ
RAIL

20 JUL. 2026

THONON LES BAINS

2MJ RAIL

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Document reçu par les services fiscaux le 06/05/2026 à 13:30

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Certifié conforme
à l'original

DGFIP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

N° 15948 - 08

Formulaire obligatoire (article 302
de la loi de finances pour 2025)
Adapté à la télédéclaration par téléDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2MJ RAIL - SIREN : 829678937					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12	
					Exercice N clos le 31/12/2025	
ACTIF					Brut 1	
					Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	102 137	030	86 289	15 848
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	102 137	048	86 289	15 848
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	2 197	070		2 197
	Créances autres (3)	072		074		
	Charges constatées d'avance	092		094		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	1 158	086		1 158
TOTAL II	096	3 356	098		3 356	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	105 493	112	86 289	19 204
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		100
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131	132		
	Report à nouveau			134		-8 366
	Résultat de l'exercice			136		4 790
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I			142		-2 476
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		13 111
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	301	172	301
	Comptes courants d'associés			173		8 269
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
TOTAL III			176		21 681	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180		19 204	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-8-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2MJ RAIL - SIREN : 829678937										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025	
Ventes de marchandises						209		210			
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
Production vendue services						217		218		24 800	
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		24 800	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				242		14 371	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		460		460	
Rémunérations du personnel								250			
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		252			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		4 532	
Dotations aux dépréciations								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264		19 364	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		5 437	
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294		647	
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		4 790	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		4 790		314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324					
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DEDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine	987				342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante	989					
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire	993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346				350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		4 790		354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356						
Déficits antérieurs reportables					8 693				360	4 790	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370				372		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 2MJ RAIL – SIREN : 829678937											Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial		400	0	402	0	404	0	406	0
			Autres		410	0	412	0	414	0	416	0
Terrains					420	0	422	0	424	0	426	0
Constructions					430	0	432	0	434	0	436	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels					440	35 024	442	0	444	0	446	35 024
Installations générales, aménagements divers					450	0	452	0	454	0	456	0
Matériel de transport					460	65 910	462	0	464	0	466	65 910
Autres immobilisations corporelles					470	1 203	472	0	474	0	476	1 203
Immobilisations financières					480	0	482	0	484	0	486	0
TOTAL					490	102 137	492	0	494	0	496	102 137
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial			495		0		497		0		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		0		502		0		506	
Terrains			510		0		512		0		516	
Constructions			520		0		522		0		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		21 044		532		3 502		536	
Installations générales, aménagements divers			540		0		542		0		546	
Matériel de transport			550		0		552		0		556	
Autres immobilisations corporelles			560		60 713		562		1 030		566	
TOTAL			570		81 757		572		4 532		576	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%		0%			
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	0	580	0	582	0	584	0	586	0	587	0
	Plus-values taxables à 19%			579	0	Régularisations	590	0	583	0	594	0
TOTAL					596	0	585	0	597	0	599	0

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2026
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2MJ RAIL - SIREN : 829678937										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									0	
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780	0	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	8 693	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	0	
Déficits imputés									983	4 790	
Déficits reportables									984	3 903	
Déficits de l'exercice									860	0	
Total des déficits restant à reporter									870	3 903	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	0	381	0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	0				
Montant de la TVA collectée								374	4 960		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 679		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	0		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	0		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	0		
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS											
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								690	0		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								691	0		
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692	0				
Revenu brut social (si le montant est positif)								693	0		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2MJ RAIL - SIREN : 829678937		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		551	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2MJ RAIL - SIREN : 829678937

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Titre	MME	Nom complet	JOELLE TREMAUVILLE						
Nom d'usage	MICHALOWSKI			% de détention	25	Nb de parts ou actions			25
Naissance :	Date	02/08/1961	N° Département	92290	Commune	CHATENAY MALABRY	Pays	FRANCE	
Adresse :	133 allée des Coquelicots 45260 LA COUR MARIGNY FRANCE								
Titre	M	Nom complet	MARC MICHALOWSKI						
Nom d'usage				% de détention	25	Nb de parts ou actions			25
Naissance :	Date	25/07/1951	N° Département	75013	Commune	PARIS	Pays	FRANCE	
Adresse :	133 allée des Coquelicots 45260 LA COUR MARIGNY FRANCE								
Titre	M	Nom complet	MICHAEL MICHALOWSKI						
Nom d'usage				% de détention	25	Nb de parts ou actions			25
Naissance :	Date	21/06/1981	N° Département	92290	Commune	CHATENAY MALABRY	Pays	FRANCE	
Adresse :	7 rue du Bourg Neuf - les fascines 74140 DOUVAINÉ FRANCE								
Titre	M	Nom complet	JEREMY MICHALOWSKI						
Nom d'usage				% de détention	25	Nb de parts ou actions			25
Naissance :	Date	23/06/1984	N° Département	92290	Commune	CHATENAY MALABRY	Pays	FRANCE	
Adresse :	52 boulevard Bouvet 92000 nanterre FRANCE								

[illegible]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)



N° 15252*12
ADAPTÉ À LA
TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 2MJ RAIL	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 829678937	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTE A LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2MJ RAIL - SIREN : 829678937			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
122 CHEMIN DE L'ISALON 74500 VINZIER FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quindecies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires	Taux d'imposition :		
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Comptable :		☐ Salarié ?			
CADERAS MARTIN SA 43, rue de Liège 75008 Paris FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTE A LA
TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même					a	0	
	payées par un établissement chargé du service des titres					b	0	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	0	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	0	
Montant des autres distributions:						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	0	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	0	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		
						0		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
MME JOELLE MICHALOWSKI 122 CHEMIN DE L'ISALON 74500 VINZIER FRANCE	25	2025	0	0	0	0	0	
M MARC MICHALOWSKI 122 CHEMIN DE L'ISALON 74500 VINZIER FRANCE	25	2025	0	0	0	0	0	
M MICHAEL MICHALOWSKI 7 RUE DU BOURG NEUF LES FASCINES 74140 DOUVAIN FRANCE	25	2025	0	0	0	0	0	
M JEREMY MICHALOWSKI 52 BOULEVARD BOUVET 92000 NANTERRE FRANCE	25	2025	0	0	0	0	0	
I DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						0	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						0	
MVLT imposées			à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			0		0		0	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			0		0		0	
MVLT réalisée au cours de l'exercice			0		0		0	
MVLT restant à reporter			0		0		0	
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						0		
Nombre de reçus délivrés						0		

2 M J RAIL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 122, chemin de l'Isalon – 74500 VINZIER

Siret : 829 678 937 00030 RCS THONON-LES-BAINS

RAPPORT DE GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vous demander quitus de notre gestion.

I - SITUATION SOCIALE DURANT L'EXERCICE - PRESENTATION DES COMPTES.

Au cours de l'exercice 2025, votre société a réalisé un chiffre d'affaires de **24.800 €**.

Les charges d'exploitation s'élèvent à **19.364 €**, il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de **5.437 €**.

Compte tenu des éléments financiers et exceptionnels, le résultat net comptable apparaît bénéficiaire de **4.790 €**.

Nous vous proposons de donner à ce résultat l'affectation suivante :

* au crédit du compte " REPORT A NOUVEAU " :	4.790,00 €
* au crédit du compte " RESERVE LEGALE " :	0,00 €
* au crédit du compte " RESERVE PVLIT " :	0,00 €

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis en application des principes généraux énoncés dans la loi du 30 Avril 1983.

II. PERSPECTIVES D'AVENIR - EVOLUTION PREVISIBLE - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

L'activité du 1er trimestre laisse à penser que le résultat d'exploitation de l'exercice 2026 sera équilibré. Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice précédent.

III. POINTS PARTICULIERS.

* Dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

NEANT

* Prise de participation significative ou de contrôle :

NEANT

* Activité des filiales :

NEANT

* Liste des personnes physiques ou morales qui détiennent une part de capital de votre société supérieure au dixième, au tiers, ou à la moitié :

- Monsieur Marc MICHALOWSKI,	25 %,
- Madame Joëlle MICHALOWSKI née TREMAUVILLE,	25 %,
- Monsieur Michael MICHALOWSKI,	25 %,
- Monsieur Jeremy MICHALOWSKI,	25 %,

* Participations réciproques :

NEANT

* Changements de présentation et de méthode d'évaluation des comptes :

NEANT

* Dépenses non déductibles, charges somptuaires, impôts supportés en raison de ces dépenses et charges :

- Amortissements excédentaires	0 €	IS :	0 €
- Provision pour l'organique	0 €	IS :	0 €
- TVTS	0 €	IS :	0 €
- Amendes et pénalités	0 €	IS :	0 €

IV. CONVENTIONS RELEVANT DES ARTICLES L 223-19 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du code du commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux- dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que ces résolutions emporteront votre approbation.

La Gérance .



certifié conforme
à l'original



2 M J RAIL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 122, chemin de l'Isalon – 74500 VINZIER

Siret : 829 678 937 00014

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2026

Affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

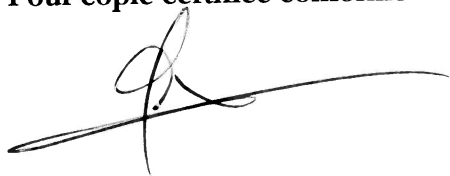
DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

* au crédit du compte " REPORT A NOUVEAU " :	4.790,00 €
* au crédit du compte " RESERVE LEGALE " :	0,00 €
* au crédit du compte " RESERVE PVL T " :	0,00 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

La Gérance
Pour copie certifiée conforme



TROISIEME RESOLUTION - QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée donne **QUITUS ENTIER ET DEFINITIF** à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION - CONVENTIONS ARTICLES L 223-19 ET SUIVANTS

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 223-19 et suivants du code du commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur lesdites conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIRS –

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les textes en vigueur.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et Les Associés présents.

La Présidente

L'Associé